

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU CLUB HÉRITAGE – 2025

Le Club Héritage désire octroyer trois (3) bourses d'études aux enfants ou petits-enfants des membres payant leurs cotisations au Club Héritage. Ces bourses, qui sont d'une valeur de 2 000 \$ chacune pour des études universitaires ou collégiales, seront présentées aux étudiants commençant pour la première fois la première année d'études à temps plein.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les enfants à charge, y compris les enfants adoptés et les enfants du conjoint ou de la conjointe, les petits-enfants et les pupilles sous tutelle légale des membres actifs (cotisations payées pour les deux (2) dernières années) d'un chapitre du Club Héritage peuvent présenter une demande. Les étudiants qui ont déjà reçu une bourse d'études du Club Héritage ne sont pas admissibles.

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

Les bourses s'appliquent à tous les établissements d'enseignement canadiens détenant les pouvoirs provinciaux de décerner des diplômes, et leurs établissements affiliés, ainsi que les collèges canadiens et les cégeps (enseignement préuniversitaire).

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDEURS

Les demandeurs doivent satisfaire aux critères régissant l'admission en première année d'un programme de premier cycle ou d'un programme menant à l'obtention d'un diplôme collégial dans un établissement d'enseignement reconnu. Ils doivent avoir obtenu une moyenne minimale de 75 % (ou l'équivalent) dans les cinq (5) meilleures matières théoriques étudiées (voir la liste des cours ci-après) durant la dernière année de leurs études au secondaire ou au cégep (enseignement préuniversitaire). Si les demandeurs interrompent leurs études, la période maximale permise entre la fin de leurs études au secondaire ou au cégep (enseignement préuniversitaire) et le début d'un programme de premier cycle ou d'un programme menant à l'obtention d'un diplôme collégial est d'un (1) an. Durant cette période, les étudiants NE peuvent PAS avoir suivi de cours postsecondaires.

LISTE DES COURS – 12^e ANNÉE/CÉGEP

Arts du langage, mathématiques, mathématiques pures, mathématiques appliquées, sciences, biologie, chimie, physique, sciences humaines, géographie, histoire, littérature, comptabilité, infographie, droit, français, anglais ou toute autre langue.

CHOIX DES BOURSIERS/BOURSIÈRES

Le jury est composé des membres du comité exécutif du Club Héritage. L'évaluation se fera en fonction des résultats scolaires, des qualités personnelles et des compétences en leadership démontrées à l'école et au sein de la collectivité. Les décisions du jury sont finales et sans appel.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Toutes les demandes doivent porter la date d'oblitération de la poste du **30 juin 2025** au plus tard.

COMMENT OBTENIR LA TROUSSE DE DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES

Veuillez consulter le site Web du Club Héritage à heritageclub.ca ou contacter Eldred Homes à l'adresse courriel holmese@nl.rogers.com.